

Paris, le 16 mars 2011

Communiqué : Négociation Annuelle Obligatoire de Branche 2011

A la suite des négociations ayant eu lieu entre les représentants des employeurs et des salariés de la branche des entreprises techniques, il n'a pu être trouvé de consensus sur les questions de revalorisation des grilles de salaires.

Après discussion, la Ficam et le Synpase avaient proposé une revalorisation uniforme des minima des grilles de 1%. Bien que ne compensant pas complètement l'inflation sur 2010, cette évolution permettait de poser le principe d'une négociation globale, indépendante du caractère permanent ou précaire des salariés de la branche, dans un contexte économique éminemment défavorable pour l'ensemble du secteur.

Les organisations de salariés ont fait connaître leur intention de ne pas rejoindre cette proposition, tout en demandant aux organisations patronales de considérer une base de revalorisation estimée à 3,48%.

Au vu de ces demandes et de la difficulté de s'en rapprocher significativement pour l'ensemble des entreprises, les organisations patronales ont décidé de ne pas rouvrir la discussion, tout en maintenant leur proposition initiale jusqu'à la date du 15 mars. N'ayant eu de retour de la représentation des salariés, la Ficam et le Synpase sont dans l'obligation de constater l'échec des négociations, et regrettent cette situation qui a pour effet concret de laisser les grilles conventionnelles inchangées.